



Occupation gratuite d'un logement

Par **keroullas**, le **09/04/2008** à **15:30**

Actuellement en instance de divorce, mon épouse occupe la maison que nous avons achetée il y a 6 ans, je rembourse le crédit tout seul car elle ne veut pas reprendre son travail, elle se trouve en disponibilité. Suis-je en droit de demander qu'elle me verse un loyer. Cette maison appartenait à sa mère, qui vit actuellement dedans, mon épouse profite de cette situation, et ne paye donc aucune charges.

Je suis moi, à l'étranger, mon avocat vient de finir la rédaction des conclusions, et un loyer est demandé, car elle ne peut pas être logée gratuitement.

Par **julian45**, le **09/04/2008** à **16:43**

bonjour, oui elle doit vous payer un loyer votre avocat déterminera un montant avec toutes les pièces du dossier. Sinon vous devez vendre pour partager les biens.
cordialement